

LE BILAN DE COMPETENCES

Contexte

Aujourd'hui, le parcours professionnel de chacun d'entre nous, peut être jalonné de ruptures, conversions, changement d'orientation ou de métier qu'il convient de sécuriser.

À ce titre, le bilan de compétences est un outil essentiel de la sécurisation des parcours professionnels.

Objectifs

Un bilan de compétences doit permettre de :

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Analyser ses aptitudes et ses motivations
- Déterminer ses atouts, ses potentialités et ses motivations
- Construire un projet professionnel, réaliste et réalisable en regard du marché de l'emploi et de l'environnement
- Construire et mettre en œuvre le plan d'action permettant de réaliser le projet

Public

Salariés présentant 5 années d'expérience dont 12 mois dans leur organisation souhaitant faire le point sur leur projet professionnel.

Contenu et déroulement

- Analyse et validation de la demande
- Confirmation de l'adhésion à la demande
- Analyse approfondie des parcours personnel et professionnel
- Identification des compétences professionnelles
- Repérage des intérêts, des motivations, des valeurs et des besoins personnels, des limites et des contraintes
- Présentation de passation des tests d'intérêts professionnels, d'aptitudes et de potentialités
- Repérage des traits de personnalité, des motivations à travailler, des comportements professionnels
- Présentation et passation des tests de personnalité
- Détermination des points d'appuis, des contraintes et des limites personnelles
- Exploration de l'environnement et du marché de l'emploi, réalisation d'enquêtes et de recherches documentaires, recueil d'informations
- Construction puis validation du projet professionnel
- Élaboration et mise en œuvre du plan d'action permettant de réaliser un projet

Méthodes et outils

- Entretiens individuels
- Tests et inventaires divers
- Supports et autres investigations
- Outils d'enquêtes et de questionnements
- Outils de mesure et validation des choix
- Ateliers thématiques (avec l'accord des participants)
- Document de synthèse avec plans d'actions

Durée

24 heures

Lieux d'intervention

Déterminés avec le bénéficiaires

Modalité d'évaluation

Un document de synthèse est construit avec le bénéficiaire en fin de prestation
Attestation de présence

Dates

En moyenne, 1 rendez-vous par semaine, sur 6 à 10 semaines

Contact

Dominique STEVENIN, Formatrice
06 86 80 48 69
dominique.stevenin@argoniarh.fr